

Image not found or type unknown



Resiliation de bail meuble

Par **chatcoton**, le **23/10/2008 à 11:30**

J'ai adressé mon courrier recommandé à mon locataire pour rompre le contrat de location à la date de renouvellement dans les délais légaux.rnrnLa locataire est une fille de 16 ans et s'est son père qui est nommé sur le bail. J'ai envoyé le recommandé au père à son adresse personnelle et à la fille à l'adresse de la location. Le père a pris le recommandé mais pas la fille. Dois-je lui signifier par huissier ou le fait que le père (responsable légal de la locataire) ai pris connaissance du recommandé suffit'il ?rnrnVous remerciant pour vos conseils.rnrnCordialement